

Réunion du 20 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGL

Procuration(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2017/010 - 520 - Gestion des collèges**  
**Proposition de regroupement du collège Saut du Lièvre et de la cité scolaire André Maurois de Bischwiller**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental:

- approuve le projet de regroupement du collège Saut du lièvre et de la Cité scolaire André Maurois de Bischwiller au sein d'un Etablissement public local d'enseignement nouvellement créé, avec effet du 1er septembre 2017 ;
- autorise son Président à saisir M. le Préfet du Bas-Rhin d'une demande de constituer en Etablissement Public Local d'Enseignement le nouveau collège issu de la fusion du collège Saut du Lièvre et de la cité scolaire André Maurois de Bischwiller ;
- décide de donner par ailleurs délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour prendre toute décision, engager toute procédure nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette fusion entre les deux établissements publics locaux d'enseignement précités et pour l'approbation de tout acte et convention à intervenir.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170320-lmc1108183-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 23/03/17